



AJL976.yt

Plateforme d'annonces légales

VEXIS MAYOTTE

Type : Constitution de société

Edition : JDM_20260318.pdf

Parution web : 2026-03-18

Parution print : 2026-03-18

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 16/03/2026 il a été constitué une SAS à capital fixe dénommée :

VEXIS MAYOTTE

Capital : 7000,00

Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mamoudzou.

Siege social : 40 Avenue Abdoul-Bastoi Omar 97600 Mamoudzou.

Président(e) : M. MORA Marcel Amisse pour une durée de 99 ans demeurant 7 Rue du Brigadier Voituret 69007 Lyon

Clauses proposées : Toute cession d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel associé est subordonnée à l'agrément résultant d'une décision de l'assemblée générale.